

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé des entreprises
en France et en Île-de-France

« **HAUSSE DE 4% DES DÉFAILLANCES EN ÎLE-DE-FRANCE ...!** »*

- Forte hausse du nombre de redressements judiciaires (+ 9%) et d'emplois touchés, notamment dans les entreprises de plus de 50 salariés (+ 51%)
- Nette diminution du nombre de procédures de traitement amiable des difficultés*

*en glissement annuel

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

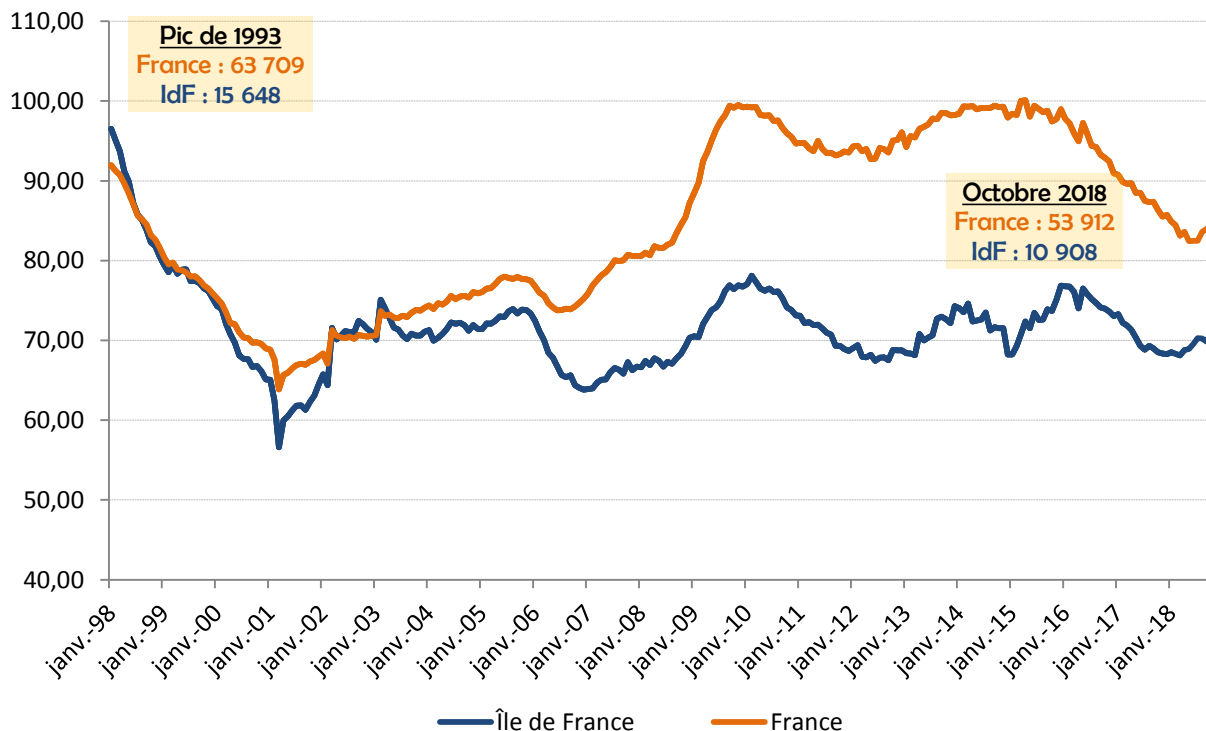
Le nombre des ouvertures de procédures baisse plus légèrement au plan national (- 2 %, en glissement annuel au 1^{er} novembre 2018) mais remonte nettement en Île-de-France (+ 4 % en glissement annuel au 1^{er} novembre 2018).

La tendance à la hausse amorcée depuis quelques mois en Île-de-France pourrait se confirmer début 2019.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent à 15 % en dessous de leur niveau de 1993 et 14 % sous celui de 2009. Elles sont à leur niveau d'avant-crise.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures restent à 29 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont aussi inférieures au palier atteint en 2009 (de 7 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)



Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER NOVEMBRE 2018

	Octobre 2018	Octobre 2017	Cumul 2018	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alertes du président du tribunal	426	557	4 741	5 639	-3 %
Procédures amiables	49	43	403	514	-12 %
Désignations de mandataires <i>ad hoc</i>	17	19	184	234	-12 %
Ouvertures de conciliation	32	24	219	280	-12,5 %
Procédures judiciaires ouvrant une période d'observation	199	156	1 576	2 054	+8 %
Ouvertures de sauvegarde	5	6	77	101	-12 %
Ouvertures de redressement judiciaire	194	150	1 499	1 996	+9%
Procédures de liquidation judiciaire	1 004	862	7 458	9 023	+2,5 %

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1^{er} novembre 2018 :

- ⇒ Le nombre d'alertes du président du tribunal de commerce **accuse une légère baisse : - 3 %**.
- ⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) **diminue très nettement depuis novembre 2017 : - 12 %**.
- ⇒ Le nombre de procédures de sauvegarde¹ et de redressement judiciaire continue de **remonter avec une forte hausse du nombre de redressements judiciaires : + 9 %**.
- ⇒ Les procédures de **liquidations judiciaires² augmentent sensiblement** pour la première fois depuis juillet 2016 : **+ 2,5 %**.

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan dans un délai de deux mois en moyenne. Depuis novembre 2016, 7 SFA ont également été ouvertes en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai moyen de 53 jours.

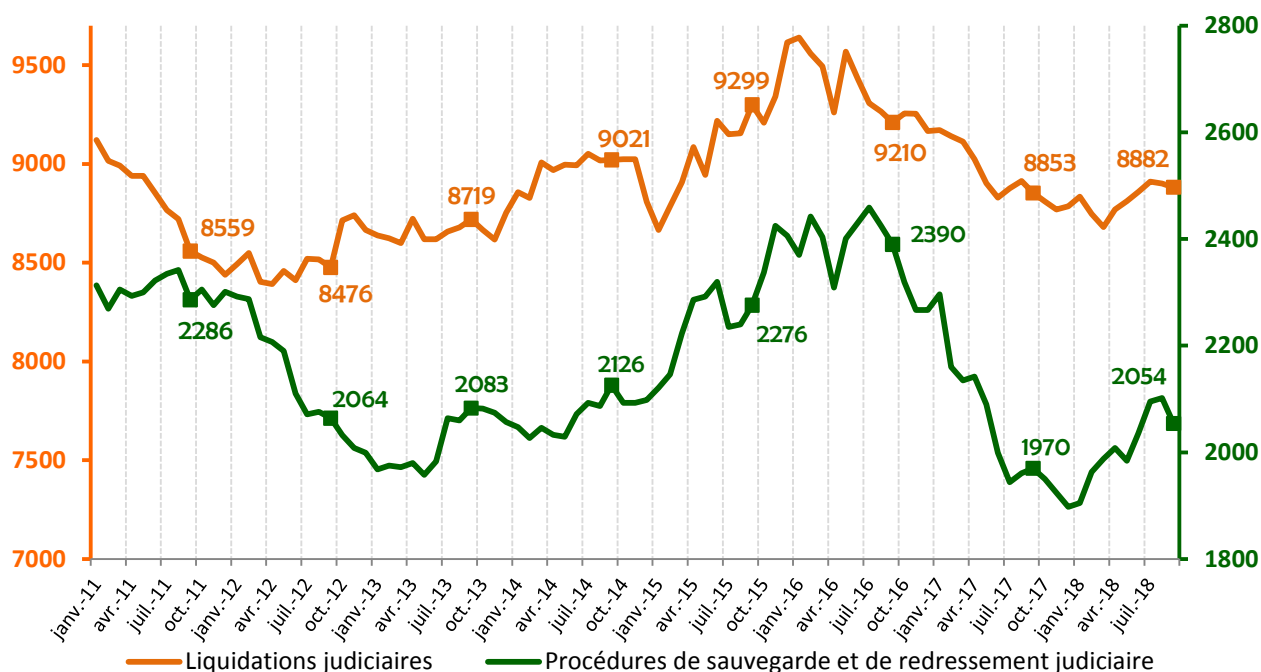
² Depuis cette même date, 453 jugements de clôture de procédures de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 108 en Île-de-France (72 par les TGI de Paris, Meaux, Versailles, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 36 par les Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise).

⇒ **D'un point de vue général, on constate** en Île-de-France, que le nombre des ouvertures de procédures collectives croît et que la baisse des ouvertures de procédures amiables perdure. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte d'incertitudes au plan international et de ralentissement de la croissance au plan national.

Certes, regain d'attractivité de la France auprès des entreprises étrangères ; adoption d'un accord sur le Brexit ; augmentation de la fréquentation touristique ; poussée des exportations ; hausse de la production manufacturière ; progression de l'emploi salarié ; stabilité du taux de chômage au 3^e trimestre 2018 ; diminution significative des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; baisse du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS et montant des avances proche des niveaux d'avant-crise...

Mais, tensions protectionnistes sur le commerce mondial ; fléchissement du climat des affaires dans la zone euro ; contexte politique et économique national défavorable dus aux mouvements sociaux ; révision à la baisse du PIB pour 2018 ; repli des créations d'entreprises ; détérioration de l'opinion des industriels sur l'évolution de la demande ; repli du volume des ventes dans le commerce ; hausse du prix du pétrole nonobstant une décélération en octobre ; envolée du prix des matières premières ; accélération des prix des produits agricoles ; augmentation des prix à la consommation ; consommation des ménages en baisse malgré un redressement du pouvoir d'achat ; confiance des ménages au plus bas,...

ÉVOLUTION DES PROCÉDURES DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET DES PROCÉDURES OUVRANT UNE PÉRIODE D'OBSERVATION (SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE) EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011 (sur 12 mois glissants)



Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

⇒ **Focus sur l'impact social : accélération du nombre des emplois touchés** dans les procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire ; forte baisse dans le cadre des procédures amiables.

- **Le nombre de salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise est de **8.700** pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ce nombre est en baisse (- 5 %, en glissement annuel au 1^{er} novembre 2018). Il est 1,1 fois supérieur au niveau de fin 2008 (date d'entrée dans la crise).
- Les effectifs salariés susceptibles d'être impactés dans les entreprises en **sauvegarde ou en redressement judiciaire**

augmentent significativement (+ 51 %, en glissement annuel au 1^{er} novembre 2018). Ce sont près de **17.700 salariés** qui sont concernés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. Ils sont **1,9 fois plus nombreux que fin 2008**.

- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés est en forte diminution** (- 42 %, en glissement annuel au 1^{er} novembre 2018). Ils se situent à environ **56.200 salariés**, dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Bobigny. **Ce nombre reste cependant 1,5 fois supérieur à celui enregistré fin 2008**.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :

- **L'alerte du président du tribunal**, ou la convocation du dirigeant par le Président du tribunal, permet d'évoquer les difficultés de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de l'entreprise au cours d'un entretien confidentiel.
- **Les procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures collectives pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
- **Les procédures collectives de sauvegarde et redressement judiciaire** – permettent aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
- **La liquidation judiciaire** entraîne la cessation de l'activité et la fermeture de l'entreprise.
- **Le rétablissement professionnel** permet à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.